Déclaration CSA du 13 Novembre 2025

Ce CSA. A s'ouvre dans un contexte social tendu et toujours plus délétère en raison de choix budgétaires sacrifiant les agents de la fonction publique et les malades (ou la santé) : suppression de 3000 postes dans la fonction publique, gel continu du point d'indice qui touche particulièrement les agents de l'Éducation nationale, doublement des franchises médicales qui pourraient atteindre 350 € par personne, augmentation des frais de complémentaire et explosion des dépassements d'honoraires ... C'est pour ces raisons la Cgt Educ'action appelle avec la FSU et Solidaires à la grève le 2 décembre. Contrairement au ministre, nous pensons que la baisse démographique est l'opportunité non pas de baisser les moyens de l'éducation nationale (plus de 4000 postes d'enseignant-es supprimés pour 2026) mais bien de rattraper les retards que les études internationales pointent depuis des années sur les rémunérations des agents et le nombre d'élèves par classe. Comment admettre qu'un pays se situant au 7e rang mondial en terme de PIB compte, dans le 1er degré, 1 enseignant pour 18,2 élèves quand la moyenne des pays de l'OCDE est de 1 pour 14 ?

La nomination du Ministre Geffray annonce un retour probable d'une politique aux effets catastrophiques pour les personnels et les élèves. En tant que directeur des ressources humaines puis de l'enseignement scolaire, il a été un des rouages essentiels des politiques menées dans le champ de l'Éducation lors des quinquennats Macron. Il est comptable de la mise en place et de l'application de très nombreuses réformes dénoncées par la CGT Éduc'action Créteil et la communauté éducative : École de la confiance, généralisation du tout-évaluation, Choc des savoirs-tri social – Parcoursup, groupes de niveaux-labellisation des manuels, réforme du bac, réforme de la voie pro… Une école qui met l'évaluation au service du tri et de la sélection pour le marché du travail plutôt qu'une école qui forme et émancipe.

Quelle place pour le métier enseignant dans la société ? La France occupe la dernière place des pays de l'OCDE pour la valorisation du métier enseignant dans la société. Seulement 4 % des enseignants estiment que leur métier est valorisé par la société, et autant pensent que leur opinion est prise en compte par les décideurs politiques. Une forte baisse de la satisfaction – terme employé par l'étude- depuis 2018 concerne les conditions de travail. L'édition 2024 de l'enquête TALIS confirme ce malaise profond.

Le manque d'attractivité touche l'ensemble des métiers de l'Éducation nationale et le

manque de postes dans chacun d'eux nuit aux conditions de travail de tous les autres. Il faut un plan d'urgence de création de postes de personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux, de CPE, de Psy-En, d'AEd et AESH avec un vrai statut de catégorie B et avec des salaires attractifs.
Il faut créer massivement des postes d'enseignant·es afin de diminuer drastiquement les effectifs des classes, il faut abandonner le projet de réforme des LP et abolir les réformes Blanquer qui aggravent le tri social et font perdre le sens de nos métiers. Il faut en finir avec la politique managériale, l'empilement incessant de tâches et d'évaluations supplémentaires et les injonctions et annonces gouvernementales permanentes. Il faut laisser enfin les personnels travailler dans la sérénité et dans la maîtrise d'un travail qu'ils connaissent.

L'académie de Créteil n'est pas épargnée par ces constats : elle a subi depuis des années ces politiques d'austérité : suppressions de postes et de moyens, augmentation de la précarité de l'emploi ainsi que l'application de multiples contre-reformes. Nous ne cessons de répéter ces revendications pour améliorer l'attractivité et la reconnaissance de nos métiers depuis notre entrée au CSA en 2011. Nous en rajoutant une cette année qui est révélatrice de l'état de notre institution autant que de la défiance que ses propres agents nourrissent à son égard sans abandonner leurs missions : il faut également payer les personnels pour leur mission.

Concernant le bilan de rentrée, les chiffres montrent des demandes de mutations toujours plus nombreuses et aucune modification en termes d'attractivité. Nous notons des témoignages de collègues qui souhaitent quitter parfois coute que coute l'EN (démissions, détachements, ruptures conventionnelles …). Par ailleurs, la souffrance et les difficultés se multiplient. Nous notons à ce titre une augmentation des bonifications au titre de handicap.
Coincernant les personnels contractuels : si nos considérons les contrats d'un an comme un progrès notable, nous portons la nécessité de proposer des contrats plus longs. Nous continuons de réclamer le réemploi de nos collègues contractuel-les et sommes satisfaits de voir que notre demande a été partiellement entendue.
Nous avons été contacté par des dizaines de collègues n'ayant pas été rémunéré-es en septembre. Pire encore, certain-es n'avaient toujours rien perçu en octobre. Cette situation est inadmissible ! Nous souhaitons connaître les raisons de ces dysfonctionnements et l'état actuel de ces situations.

Par ailleurs, nous voulons également intervenir sur la situation des **GRETA** dans l'académie. les personnels du GRETA 77 ont appris que 12 d'entre eux, tous contractuels en CDI, allaient faire l'objet d'un licenciement au motif de « la modification des besoins ayant amené à leur recrutement », une possibilité offerte par les textes qui illustre bien la différence entre le statut de fonctionnaire et un contrat à durée indéterminée. La direction explique ces licenciements par la très forte baisse des recettes, nécessitant une baisse des dépenses en contrepartie. Le GRETA perd des « parts de marché » face aux organismes privés, moins chers pour les entreprises « clientes ». La qualité des formations privées est notoirement inférieure à celle fournie par la GRETA, mais si l'on donne la priorité absolue au coût, le choix est vite fait, et au détriment du service public : peu importe pour les décideurs privés que leurs salariés aient une formation au rabais, il leur suffit de cocher la case justifiant l'avoir offerte !

En ce qui concerne les **AED**, nous n'avons toujours pas de nouvelles de la mise en place d'une grille de rémunération et alors même que la nouvelle circulaire nationale concernant le cadre de gestion des AED renvoie la responsabilité aux services académiques en concertation avec les organisations syndicales. Il est dommage que rien n'ai été fait en amont par l'administration lorsque l'on sait que cette circulaire a été rédigée il y a plus d'un an et demi et que cette question n'est toujours pas résolue.
Nous sommes de plus en plus sollicités par de personnels sur les périodes d'essai des AED. Nous rappelons que les périodes d'essai de 53 jours dans les contrats d'un an s'appuyant sur une méthode de calcul erronée, est illégale et a d'ailleurs été retoquée par le tribunal administratif de Marseille le 4 février 2025. Ainsi bon nombre de contrats sont caducs et mettent en difficultés les AED. Nous demandons à ce qu'une communication à destination des établissements soient faites au plus vite afin de mettre les contrats en conformité avec la loi.
Nous nous demandons également, suite au CSA MEN et à la décision du conseil d'Etat, concernant la rétroactivité de la prime REP et REP+ depuis 2015 pour les AED et les AESH, quelle communication allez-vous mettre en place à destination des agents pour qu'ils.elles puissent entreprendre les démarche pour faire valoir leur droit? Quelle procédure allez-vous mettre en place au sein du rectorat et des établissements mutualisateurs pour gérer ce dossier et la surcharge de travail qui en découle pour les personnels administratifs?
En outre, nous tenions à vous faire part de notre indignation à la lecture de la circulaire de la DSDEN 93 sur les moyens de remplacement accordés en cas d'absence d'un.e AED. En effet, celle-ci indique "Motifs recevables et quotité de remplacement pour les moyens en

ETP annualisé : ▪ Suppléance à 50% pour les congés de maladie ordinaire (CMO), les congés de longue maladie, congé parental (uniquement pour les AED en CDI) et les accidents de travail". Outre le fait que l'on s'interroge sur le fait que la quotité de remplacement n'est pas de 100% alors même que les établissements et les équipes de vie scolaire sont à bout de souffle; le congé parental d'un.e agent.e en CDD n'est pas remplacé. Nous veillerons bien évidement à ce que cela ne conduise pas à de non renouvellement de personnel en congés parentales ce qui serait une atteinte grave à leur droit.
Nous tenons à revenir aussi sur le non-paiement des frais kilométriques de nos collègues du 1er degré de Seine et Marne. Après vous avoir alerté, nous avons faits de même auprès de plusieurs députés et sénateurs seine-et-marnais qui ont interpellé le 1er ministre et le ministre de l'EN. Malheureusement, la situation n'évoluant pas, les sommes dues dépassant parfois le millier d'euros, nous allons accompagner nos collègues dans de légitimes démarches juridiques pour obtenir au plus vite ce à quoi elles et ils ont droit. L'Etat n'a pas à vivre à crédit aux dépens de ses agent-es.

Enfin, nous souhaitons aborder la situation au lycée professionnel Michelet de Fontenay-sous-bois. Nous tenons à saluer la réactivité du rectorat et l'ouverture d'une enquête administrative afin de faire la lumière sur ces dysfonctionnements.
Nénamoins, nous dénonçons depuis plusieurs années ces rallyes citoyens qui véhiculent des valeurs autoritaristes et militaires qui ne peuvent résumer à elles seules les valeurs républicaines et l'engagement. Encore une fois, les ministères de l'intérieur et des Armées n'ont rien à faire dans nos établissements. Les jeunes issus des milieux les plus précaires ne sont ni une main d'oeuvre bon marché ni de la chair à canon.
Les collègues que nous accompagnons sont en grande souffrance et nous pouvons légitimement craindre que des élèves le soient également.
Afin de préserver la santé et la sécurité des personnels et élèves, nous demandons que :

- Que la cellule d'écoute psychologique intervienne aussi longtemps que nécessaire afin d'accueillir la parole des élèves et des personnels, bien légitimement atteint-es ;
- Que les familles soient informées de ces incidents et que le numéro de la cellule d'écoute leur soit communiqué ;
- Qu'un travail pédagogique de déconstruction des idées virilistes, sexistes et violentes, véhiculées par les militaires et les agents de la pénitentiaire soit mené auprès des élèves, par des intervenant- es véritablement qualifié-es ;
- Que ces ateliers amenant les élèves à manipuler des armes, réelles et factices ou à porter des coups, n'aient plus lieu à l'avenir et, si certains sont déjà programmés, qu'ils

soient annulés immédiatement.

Nous renouvelons notre soutien aux collègues, élèves et familles choqué-es par ces évènements. Nous continuerons à les accompagner et soutenir pleinement dans les jours et les semaines qui viennent.